

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Dépôt au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge



25059671

28 AVR. 2025

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0704 890 387**

Norm

en entier : **BCC MARCHÉ**

en abrégé :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Constant Dozo, ZE, Pont. 9, 5380 Fernelmont**

Objet de l'acte : **Démission, nomination et changement d'adresse du siège social**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2025

PREMIÈRE DÉCISION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur présentée par la société à responsabilité limitée « BICYCLIC GROUP », immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0759.527.024, Registre des Personnes Morale de Liège, division de Namur. Cette démission prend effet à dater du 25 avril 2025.

Elle la remercie pour le travail effectué au cours de son mandat et lui donne pleine et entière décharge quant à l'exercice de celui-ci, rien excepté ni réservé, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire. Pour autant que de besoin, la présente assemblée générale donne pareil quitus à Monsieur Jean CHEFFERT, représentant permanent de la société prévatée.

DEUXIÈME DÉCISION

L'assemblée générale décide de procéder à la nomination au mandat d'administrateur de la société anonyme « Financières West Namur », ayant son siège Tienne aux Clochers (WP) n°135 à 5100 Namur, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0475.342.956, Registre des Personnes Morale de Liège, division de Namur, qui accepte. Ce mandat prend effet à compter du 25 avril 2025 pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 2 :55 CSA, la société susvatée a déclaré désigner Monsieur Philippe STEVENY, inscrit auprès du Registre National sous le numéro 66.05.06-209-62, domicilié Route de Wavre n°176 à 4280 Hannut, en qualité de représentant permanent chargé de l'exécution du mandat au nom et pour le compte de la personne morale.

L'assemblée générale rappelle que le représentant permanent doit satisfaire aux mêmes conditions que la personne morale et encourt solidairement avec elle les mêmes responsabilités civiles et pénales, comme s'il exerçait ce mandat en son nom et pour son compte.

L'assemblée générale rappelle que la société susvatée ne peut mettre fin à la représentation permanente sans avoir désigné simultanément un successeur.

En suite des décisions qui précèdent, l'assemblée générale constate que le/les administrateur(s) de la Société sont :

•La S.A. « Financières West Namur », Administrateur représenté par son représentant permanent, Monsieur Philippe STEVENY ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention")



Conformément aux statuts de la Société, l'administrateur a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale. L'administrateur représente par ailleurs la Société à l'égard des tiers, en ce compris la représentation en justice.

TROISIÈME DÉCISION

L'assemblée générale prend acte et ratifie pour autant que de besoin la décision de l'organe d'administration de transférer à compter de ce jour l'adresse du siège de la Société à : Rue des Pieds d'Alouette n°39 à 5100 Namur.

QUATRIÈME DÉCISION

L'assemblée générale donne, par la présente, mandat spécial à Madame Séverine De Doncker, inscrite au Registre National sous le numéro 86.06.20-310.65, à l'effet de procéder aux formalités de publicité aux Annexes du Moniteur belge telles que prévues par le CSA et à toutes autres formalités administratives s'il y a lieu.

COMMENTAIRES

Commentaires et/ou remarques : NEANT

Dont procès-verbal.

Fait date que dessus, et après relecture et approbation de l'actionnaire unique de la Société, signé par lui.

Actionnaires

BICYCLIC GROUP (anc. SRC GESTION)

BE0759527024

R.P. : Financières West Namur S.A.,

Administrateur

R.P. : Philippe STEVENY, Représentant permanent